

Ce lundi 19 septembre 2011, le Comité Central d'Entreprise était convoqué afin d'être informé sur « le projet d'évolution des activités GIE ASIRH-Formation et de certaines activités de la Direction des Opérations vers Thales Global Services ».

Après les départs volontaires du PAE (90 personnes envisagées), la direction veut encore réduire les effectifs de Thales SA à hauteur de 148 salariés (GIE ASIRH-Formation : 99 salariés et une partie de DOP : 49 salariés).

La raison principale de cette opération réside dans le fait que ces personnes mènent des activités de « service mutualisé » Groupe et donc qu'elles doivent rejoindre TGS (Thales Global Services) société nouvellement créée en juin dernier.

Reste que ces opérations ajoutées à celle du PAE, dont la justification économique n'a jamais été démontrée, ne reposent pour l'instant sur aucun élément économique, organisationnel et industriel. Elles relèvent aussi certainement plus du dogme suivant : les services aux divisions pour le Groupe ne sont plus Corporate, mais relèvent d'une société du Groupe. D'autre part, elles traduisent une volonté d'opérer une réduction du nombre de salariés du Site de Neuilly à faible coût. La méthode, elle aussi, nous interpelle : des transferts individuels via des conventions de mutation tripartite concertées, sans garanties collectives négociées, avec comme seule contre-partie le maintien d'œuvres sociales issues de Thales SA, alors qu'il en existe déjà à TGS !

La direction pour aller vite n'a, à ce jour, informé que le Comité d'Etablissement du siège par 3 fois en moins de 2 mois. Elle a aussi décidé de ne recueillir que l'avis des élus du Comité d'Etablissement de Thales pour aller vite. Cette procédure n'a pourtant pas été celle retenue lors des opérations sur les activités Mobilité Internationale et Relations Presse Corporate qui semblent pourtant similaires et de portée Groupe, puisque la direction en a informé et consulté le CCE.

Alors pourquoi la direction prend-elle ces voies inédites ?

La raison semble simple : aller vite en réduisant les moyens d'actions des élus et plonger les salariés dans la fatalité au travers de procédures individuelles !

Car si le législateur a bien prévu une information et consultation dès lors que le volume ou les structures des effectifs changent au niveau du Comité d'Etablissement, le législateur a également imaginé le Comité Central d'Entreprise, pour permettre aux élus d'avoir une vision globale des décisions prises au niveau de l'entreprise et non pas d'un simple établissement la constituant, l'information et la consultation de l'établissement venant ensuite en complément de celle-ci pour traiter les conséquences de décisions prises en central.

Les enjeux pour les élus CFDT sont de faire appliquer la procédure légale afin de permettre d'avoir une vue globale sur les opérations d'externalisation des activités du Siège et, le cas, échéant sur les procédures collectives négociées.

Notamment, nous souhaitons connaître le projet industriel et économique qui motive une telle réorganisation mais aussi et surtout l'avenir des salariés dans ce schéma de transfert global qui pour l'instant est une procédure de transfert individuel par le biais des conventions de mutation concertée tripartite (salarié-Thales SA-TGS). **Procédure inacceptable tant la pression sera forte sur les salariés.**

Nous pensons que ces premières opérations ne sont que le début d'une longue série de sortie d'activités (achat, administration paie, finances, PI, ...) guidée par l'application brutale de réductions de coûts décidées dans Probasis. D'ailleurs, l'information qui avait été donnée le 14 juin 2011 au CCE sur la création de TGS, réceptacle des activités concernées par la réorganisation, a été donnée par le responsable de Probasis !

Preuve de sa volonté d'aller vite, la direction n'a-t-elle pas en 1 mois rajouté aux GIE SIRH et Formation, la réorganisation d'une partie de la DOP ...

Dans l'état actuel des informations en notre possession, les élus CFDT dénoncent des opérations menées dans la précipitation et sans fondement. Pire, elles n'assurent en rien l'avenir des salariés qui iront dans TGS, les autres (principalement les grands chefs) restants salariés du Siège.

C'est pour cette raison que les élus CFDT ont présenté une résolution afin que les élus du CCE imposent le respect du droit pour que le CCE de Thales SA soit consulté sur les enjeux de ces opérations mais aussi et surtout sur l'impact pour les salariés.

Cette résolution ayant été soutenue par les autres élus, la direction devra respecter la procédure légale d'information et de consultation du CCE.

Rien n'impose d'agir dans l'urgence ni de réduire au silence les élus du CCE lorsque l'avenir des salariés est en jeu. Qu'on se le dise !

